

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

---

**OBJET**

Demandes de garantie d'emprunt formulées parla SA d'HLM Nouveau Logis

Provençal - Opérations :

- a/ construction de 25 logements collectifs locatifs sociaux  
situés au 1, Avenue Jules Ricard - Gignac-la-Nerthe.
  - b/ acquisition en VEFA de 12 logements collectifs locatifs sociaux  
situés Rue de la Harpe - Istres.
  - c/ acquisition en VEFA de 15 logements collectifs locatifs sociaux  
situés Chemin de Roumagoua - La Ciotat.
- 

**Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
12409**

## PRESENTATION

La S.A. d'HLM NOUVEAU LOGIS PROVENÇAL sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour trois demandes de garantie d'emprunt d'un montant total de 2 389 006,35 €.

Celles-ci représentent 45% d'un montant total d'emprunts de 5 308 903,00 € dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Ces demandes intéressent le secteur du logement social (construction, acquisition en VEFA).

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2017 de la S.A. d'HLM NOUVEAU LOGIS PROVENÇAL auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 36 961 001,45 €.

Cet encours représente 3,06% de l'encours garanti des organismes HLM et 2,76% de l'encours total garanti.

Chacune des garanties d'emprunt votées par la Commission Permanente du Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL